



République française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

Arrêté municipal permanent

portant sur les travaux d'entretien et de maintenance sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement

Le Maire de la Ville de CAMON,

Vu les Articles L 2211-1, L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu le code de la route, article R411-1 à R411-32,

Vu la demande d'arrêté d'Amiens Métropole,

Vu les travaux d'entretien et de maintenance du réseau d'eau potable et d'assainissement sur le domaine public communal,

Considérant ce fait il convient de réglementer la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité des agents de chantier et des usagers de la route,

ARRETE

Article 1 : A partir du 16 mai 2024 jusqu'au 1^{er} juin 2025, l'entreprise LHOTELLIER est autorisée à effectuer les travaux d'entretien et de maintenance sur le réseau d'eau potable et d'assainissement sur le domaine public communal.

Article 2 : La circulation sera alternée sur une voie et régulée par des feux tricolores ou manuellement par des signaleurs équipés de piquets K10.

Article 3 : L'arrêt et le stationnement seront interdits au droit du chantier. Une mise en fourrière pourra être prescrite le cas échéant.

Article 4 : La fourniture, la mise en place, la maintenance de la signalisation routière appropriée à ces prescriptions sont à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Somme, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont :

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Somme,
- La Police Municipale,
- Amiens Métropole,
- Monsieur DUPUIS Hubert, adjoint à la voirie,
- Le SDIS
- La société LHOTELLIER

Fait à CAMON, le 16 mai 2024

Jean-Claude RENAUX,

Maire de CAMON

AR N° 2024-05-005

